



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Le **mercredi 29 janvier 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à François LANGLOIS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES SIX VALLEES - CM/20/016

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Que le SAGE des six Vallées se décline à l'échelle des Bassins Versants de la Rançon, de la Fontenelle, de la Sainte Gertrude, de l'Ambion, de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Que par ailleurs, le SAGE des six Vallées est porté par deux structures : le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec.

Que le périmètre du SAGE s'étend sur une surface de 395km², 65 communes où résident 65 600 habitants. La Ville du TRAIT est située dans ce périmètre.

Que de plus, le SAGE est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides.

Qu'il est précisé que le SAGE comprend :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui fixe les objectifs, les orientations et les dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation.
- un règlement accompagné de documents cartographiques qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.
- un rapport d'évaluation environnementale qui analyse les effets du SAGE sur l'environnement.

Que par ailleurs, l'article R. 212-39 du Code de l'environnement dispose que « *pour l'élaboration et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, la commission locale de l'eau soumet le projet de schéma à l'avis des (...) communes (...). Ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois* ».

Que par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de SAGE des six Vallées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article R. 212-39 du Code de l'environnement modifié,

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 2015 délimitant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des six Vallées,

VU l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 modifiant l'arrêté du 23 février 2015 susmentionné,

VU le projet de SAGE des six Vallées, validé par la CLE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le 8 janvier 2020,

VU le courrier de Monsieur Sylvain GARAND, Président de la CLE du SAGE des six Vallées, du 22 novembre 2019, sollicitant l'avis de la Ville du Trait, à rendre sous 4 mois,

VU l'exposé de Monsieur le Maire présentant les principales orientations et dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, et du règlement.

ÉMET un avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des six vallées.

PRÉCISE que cet avis est favorable.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 21 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 janvier 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

